



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Surconsommation d'antalgiques opioïdes - Prévention

Question écrite n° 12243

Texte de la question

M. Christophe Arend alerte Mme la ministre des solidarités et de la santé sur l'augmentation de la consommation des antalgiques opioïdes en France. La crise des opioïdes, qui ravage les Etats-Unis et le Canada, pourrait prochainement atteindre la France. Dans le monde, les stupéfiants ont entraîné 190 000 décès prématurés en 2015, parmi lesquels les opioïdes portent une lourde responsabilité puisqu'ils en sont la première cause. Leur production et leur consommation explosent : sur 255 millions usagers de drogue dans le monde, 35 millions ont eu recours à ces substances au cours de l'année 2015, soit 2 millions de plus que l'année précédente. Rien qu'aux États-Unis, les antalgiques, initialement destinés aux patients souffrant de douleurs sévères comme ceux atteints du cancer, ont été prescrits de façon si extensive par les médecins au début des années 2000 qu'ils figuraient sur plus de 250 millions d'ordonnances en 2013. En France, les experts s'alarment sur une augmentation des prescriptions d'antalgiques opioïdes forts (morphine, oxycodone, Fentanyl) et l'accroissement du nombre d'overdoses. L'usage des opioïdes forts a plus que doublé entre 2004 et 2017. Aujourd'hui, 12 millions de Français sont traités chaque année avec un analgésique opioïde, dont un million avec un opioïde fort. La consommation d'oxycodone a été multipliée par 20 en 10 ans. De plus, les études montrent un risque accru de surdose chez les patients consommant des psychotropes. Or la France est le deuxième plus gros consommateur d'anxiolytiques en Europe. Face à ces chiffres inquiétants et à la situation en Amérique du Nord, il lui demande quelles mesures préventives et envers les professionnels de santé compte prendre le Gouvernement pour éviter une potentielle catastrophe sanitaire.

Texte de la réponse

Les opioïdes sont des substances d'origine naturelle ou de synthèse, ayant un potentiel d'abus et de dépendance élevé, mais possédant des propriétés pouvant être utiles en thérapeutique. Certains opioïdes sont utilisés comme médicaments, dans le traitement de la douleur ou pour la prise en charge de la dépendance aux opiacés (traitement de substitution). Ils peuvent parfois faire l'objet d'un usage non conforme aux standards thérapeutiques. L'enjeu pour les autorités sanitaires est de garantir l'accessibilité des médicaments opioïdes pour toute personne en ayant besoin tout en sécurisant au mieux leur utilisation. D'autres opioïdes sont illicites et utilisés pour des usages récréatifs ou dans un contexte d'addiction. Les opioïdes, licites ou illicites, peuvent être à l'origine de surdoses avec un risque de décès. En France, le nombre de décès par surdose aux opioïdes (licites et illicites) était estimé à 373 en 2015. Ce nombre tend à augmenter ces 15 dernières années, mais reste sans commune mesure avec la situation des Etats-Unis. L'évolution de la consommation des antalgiques opioïdes est à mettre en perspective avec l'amélioration de la prise en charge de la douleur. Certains signaux incitent cependant à la vigilance, comme le développement d'usages problématiques ou de dépendance concernant des personnes avec des prescriptions d'opioïdes initialement à visée antalgique, et la hausse des hospitalisations en lien avec des intoxications par des opioïdes. Par ailleurs, la diffusion de nouveaux opioïdes de synthèse très puissants tels que les analogues du Fentanyl incite également à une vigilance accrue. Plusieurs mesures en place contribuent à la prévention des surdoses et des décès par surdoses d'opioïdes, parmi lesquelles : un encadrement étroit des conditions de prescription et de délivrance des médicaments

opioïdes, une offre sanitaire spécialisée en addictologie en ville et à l'hôpital incluant soins et réduction des risques, une offre de soins structurée pour la prise en charge de la douleur, un dispositif de surveillance (en particulier le dispositif d'addictovigilance de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé organisé dans les territoires par les centres d'évaluation et d'information sur la pharmacodépendance et le dispositif TREND/SINTES de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies). En 2017, a débuté la mise à disposition de Naloxone (antidote spécifique des surdoses aux opioïdes) pour les usagers d'opioïdes et leur entourage afin de permettre une intervention rapide face à un cas de surdose, dans l'attente des secours, suivant les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé. Des travaux sont en cours pour consolider et amplifier ces mesures.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Arend](#)

Circonscription : Moselle (6^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12243

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 septembre 2018](#), page 8202

Réponse publiée au JO le : [22 janvier 2019](#), page 653